

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 24 mars 2022

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame WALIDI-ALAOUI

Convocation envoyée le 7 mars 2022

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de présents participant au vote : 63

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 19

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Léo LACHAMBRE
Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Hana WALIDI-ALAOUI
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Kildine BATAILLE	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Christophe AVENA	Madame Catherine VICTOR
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Stéphanie VACHEROT	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Marien LOVICH	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Georges MEZUI	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Emmanuel BICHOT	Madame Catherine PAGEAUX
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Céline RENAUD	Madame Monique BAYARD
Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Madame Catherine GOZZI
Madame Céline TONOT	Monsieur Bruno DAVID	Monsieur Philippe SCHMITT
Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Laurence GERBET	Madame Isabelle PASTEUR
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Claire VUILLEMIN	Monsieur Frédéric GOULIER
Madame Brigitte POPARD	Madame Stéphanie MODDE	Madame Noëlle CAMBILLARD
Madame Christine MARTIN	Monsieur Olivier MULLER	Monsieur Cyril GAUCHER
Monsieur Denis HAMEAU	Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Lionel SANCHEZ	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	
	Monsieur Patrick AUDARD	

Membres absents :

Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Nathalie KOENDERS pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
Monsieur Gérard HERRMANN	Madame Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Madame Nadjoua BELHADEF
Monsieur Patrick BAUDEMENT	Monsieur Jean-François DODET pouvoir à Monsieur Frédéric GOULIER
Madame Céline RABUT	Monsieur Dominique GRIMPRET pouvoir à Monsieur Nicolas BOURNY
	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Françoise TENENBAUM
	Monsieur Antoine HOAREAU pouvoir à Monsieur Pierre PRIBETICH
	Monsieur Benoît BORDAT pouvoir à Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM
	Madame Océane CHARRET-GODARD pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MOREL
	Monsieur Christophe BERTHIER pouvoir à Monsieur Christophe AVENA
	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU
	Madame Caroline JACQUEMARD pouvoir à Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
	Monsieur Patrice CHATEAU pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
	Madame Bénédicte PERSON-PICARD pouvoir à Monsieur Samuel LONCHAMPT
	Monsieur Jean DUBUET pouvoir à Monsieur Dominique GRIMPRET
	Monsieur Gaston FOUCHERES pouvoir à Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Monsieur Jean-Patrick MASSON
	Monsieur Jean-Marc RETY pouvoir à Madame Céline TONOT
	Monsieur Philippe BELLEVILLE pouvoir à Monsieur Guillaume RUET
	Monsieur Adrien GUENE pouvoir à Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX

OBJET : PREAMBULE

Installation du Conseil de Développement de Dijon Métropole

Par délibération du 30 septembre 2021, le conseil métropolitain a décidé la création du conseil de développement de Dijon Métropole.

Afin d'installer cette instance de participation dans les meilleures conditions, il convient d'en préciser les modalités de mise en œuvre.

Monsieur le président de Dijon de Métropole informe le conseil métropolitain de la nomination de :
Madame Durnet Archeray, Présidente du conseil de développement de Dijon Métropole,
Madame Sandrine Daria Hily, Vice présidente,
Monsieur Dominique DECHEN, Vice président.

Concernant le collège des 50 citoyens volontaires, dont au moins 10 volontaires de la tranche d'âge de 18 à 25 ans, il est précisé qu'un appel à candidature de volontaires sera lancé entre le 28 mars et le 30 avril 2022 dans la métropole. Il fera l'objet d'une campagne de communication sur le site internet de la métropole, sur les réseaux sociaux et par voix de presse et d'affichage.

La répartition des sièges est définie comme suit :

Commune	Nombre de siège	% d'habitants
Dijon	25	62
Chenôve, Talant, Chevigny-Saint-Sauveur	6	14
Les 19 autres communes	19	24

A l'issue du dépôt des candidatures, les listes de volontaires seront établies par commune.
Un tirage au sort sera effectué courant mai 2022 sous contrôle d'huissier.

Le règlement intérieur joint à la présente délibération précise l'ensemble des modalités de fonctionnement du conseil de développement, notamment les conditions de saisine et d'auto-saisine ainsi que les relations avec le conseil métropolitain et la façon de rendre compte de ses travaux et avis.

A l'issue d'une année de fonctionnement, une révision du règlement intérieur pourra être envisagée en cas de nécessité.

Un amendement joint en annexe ayant été déposé par monsieur Olivier MULLER et madame Stéphanie MODDE, il a été procédé au vote sur cet amendement qui a été rejeté à la majorité des conseillers membres du Conseil Métropolitain.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **de valider** la répartition par commune des 50 sièges du collège des citoyens volontaires et du mode de désignation par tirage au sort sous contrôle d'huissier;
- **d'adopter** le règlement intérieur du conseil de développement ;
- **de mettre en place** le conseil de développement et de déterminer sa composition dans les conditions prévues par la présente délibération.

SCRUTIN POUR : 80
 CONTRE : 0
 DONT 19 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 2
NE SE PRONONCE PAS : 0